

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

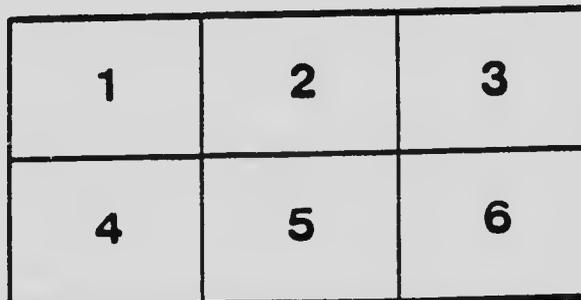
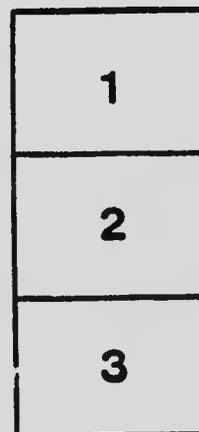
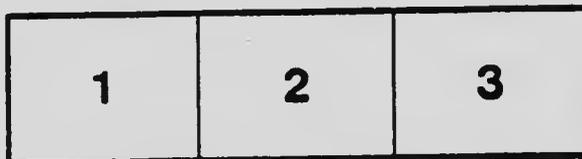
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
'6) 482 - 0300 - Phone
'6) 288 - 5989 - Fax

La Sauvegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE

MONTREAL



7, Place d'Armes



☛ Si je ne vous intéresse
pas, passez-moi donc à
un autre afin que je puisse
être utile

HG 9011
Z9
S2c





LA SAUVEGARDE

Compagnie d'Assurance-Vie

MONTREAL

7, PLACE D'ARMES, 7

TELEPHONE BELL : MAIN 4033



Si Je ne vous intéresse pas passez-moi donc à un autre afin que Je
puisse être utile.

W. 0001

74

100

ADMINISTRATION DE LA SAUVEGARDE

CONSEIL DE DIRECTION

PRÉSIDENT :

M. G. N. DUCHAPPE, Président de la Banque Provinciale du Canada, directeur de plusieurs compagnies industrielles.

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT :

Hon. J. A. OUMET, C.P., Juge à la Cour d'Appel, directeur de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien, ancien ministre des Travaux Publics du Canada, etc.

2^{EME} VICE-PRÉSIDENT :

Hon. F. L. BEIQUÉ, C.R., Sénateur, ex-Président-général de l'Association St-Jean Baptiste, ex-Directeur de la National Life Assurance Co., etc.

DIRECTEURS :

Hon. R. Dandurand, C.R., Sénateur, Président du Sénat, Chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur de l'Association St-Jean-Baptiste, etc.

Hon. N. A. Belcourt, C.R., M.P., ex-Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Président de "The Ottawa and Hull Printing and Publishing Co., etc.

Hon. N. Pérodeau, LL.D., N.P., Conseiller Législatif, etc., Professeur de droit à l'Université Laval de Montréal.

M. H. Laporte, maire de Montréal, ex-Président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, Directeur de la Banque Provinciale du Canada, Directeur de la National Life Assurance Co., Président d'honneur de l'Alliance Nationale, Président-général de l'Association St-Jean-Baptiste, Président de la Dominion Guild, Membre du Board of Trade, etc.

M. J. E. Bédard, C.R.

Directeur-Secrétaire: **M. H. BOURASSA, M.P.**

Gérant-Général: **M. P. BONHOMME.**

Médecin Général: **M. E. P. LACHAPPELLE, M.D.**, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien, Président du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, Surintendant de l'Hôpital Notre-Dame, Professeur d'Hygiène à la Faculté de Médecine de l'Université Laval.

Conseil de Québec :

Hon. J. A. Gagné, Juge de la Cour Supérieure; Joseph Shehyn, Sénateur; MM. J. E. Bédard, C.R.; I. N. Belleau, C.R.; L. P. Sirois, N.P.

Conseil de Hull :

Hon. N. A. Belcourt, C.R., M. P., etc.; MM. A. A. Taillon, gérant Banque Nationale; Hector Chauvin, avocat; F. Barrette, marchand de gros; A. A. Allard, marchand de gros.

Conseil de Trois-Rivières :

Hon. L. H. Legris, Sénateur; MM. F. S. Tourigny, C.R.; L. P. Normand, Médecin; P. A. Gouin, marchand de gros; P. A. Drolet, marchand de gros.

Conseil de Valleyfield :

MM. L. J. Papineau, C.R., Recorder; J. G. Laurendeau, C.R.; T. Préfontaine, industriel; T. Bélanger, industriel; E. Gauthier, industriel.

Conseil de Sherbrooke :

S. G. Mgr. Tanguay, Supérieur du Collège de Sherbrooke; MM. J. O. Camirand, médecin, ex-maire; L. E. Panneton, C.R., ex-M.P.P.; Dr P. Pelletier, M.P.; D. O. E. Denault, marchand de gros.

Conseil de St-Hyacinthe :

MM. Louis Lussier, avocat; Joseph Morin, M.P.P., notaire; F. X. A. Boisseau, notaire; E. H. Richer, chevalier de Pie IX, marchand de gros; L. P. Morin, manufacturier.

Conseil de Fraserville :

Hon. Aug. Tessier, C.R., M.P.P., ministre des Travaux Publics; S. C. Riou, C.R.; L. V. Dumais, Régistrateur; E. Degrandbois, médecin; Em. Dubé, marchand de gros.

Conseil de St-Jean :

MM. D. Monet, M.P.P.; L. P. Demers, C.R., M.P.; A. Godin, M.D.; A. N. Deland, N.P.; Narcisse Lord, marchand de gros.

Conseil de Joliette :

L'abbé A. Dugas; Alex. Guibault, avocat; J. O. Guibault; J. A. M. Gadoury, N.P.; J. S. Boulet.

La Sauvegarde Compagnie d'Assurance-Vie MONTREAL

Garanties que cette institution offre au public

BASES SCIENTIFIQUES **ADMINISTRATION PRUDENTE**

Capital : \$1,000,000

LA SAUVEGARDE donne à ses assurés toutes les sûretés désirables autant par ses bases fondamentales que par la compétence de ses administrateurs. Elle produit chaque année le rapport de ses opérations et les lois provinciales auxquelles elle est soumise sont similaires aux lois fédérales. Voici, concernant le dépôt de la réserve, le montant que ces lois exigent.



Par ces LOIS, même GARANTIE à QUEBEC qu'à OTTAWA

Par conséquent l'incorporation de la Sauvegarde à Québec offre à ses assurés la même garantie que son incorporation à Ottawa leur eut donnée.

Afin que l'honorabilité soit à la base de toutes ses transactions, La SAUVEGARDE fait un choix très judicieux de ses représentants. Par l'institution de ses sous-conseils, dont les membres ont été recrutés dans la classe dirigeante des localités où ils sont établis, elle exerce une surveillance immédiate sur tous ceux qui sont chargés de la représenter. C'est dire de suite que les clients sont à l'abri de toute duperie en s'adressant à cette institution.



P R E F A C E



MONSIEUR P. BONHOMME, promoteur de La Sauvegarde, compagnie d'Assurance-Vie, a cru devoir préparer cette brochure pour présenter aux Canadiens sous une forme simple, l'assurance sur la vie en général, ainsi que les idées qui ont présidées à la fondation de La Sauvegarde et les principales combinaisons d'assurances qu'elle offre au public.

Il démontre d'abord la corrélation entre l'épargne et l'assurance-vie, dont il donne une définition pratique. Il traite ensuite du devoir de s'assurer pour toute personne ayant des obligations. Suivent quelques considérations sur nos institutions nationales et sur l'intérêt que nous avons de les fonder et de les encourager. Il termine par l'explication des principaux systèmes d'assurance afin que chacun puisse choisir par lui-même celui qui lui convient.

L'on trouvera intercalées dans le texte les photographies de ceux qui ont présidé à la fondation et aux premiers développements de la Nouvelle France; de ceux qui se sont dévoués pour notre race; de ceux des nôtres qui se sont distingués: l'auteur a voulu démontrer par ce moyen que la race canadienne a ses gloires et ses hommes de valeur, et que, par conséquent, elle a le devoir d'imiter, de continuer et de parfaire leur œuvre.

Pour atteindre toutes les classes et fixer l'attention du lecteur, chacune des idées émises dans cette brochure est symbolisée par un tableau que l'auteur a essayé de rendre aussi suggestif que possible. Ces tableaux feront comprendre l'œuvre à ceux même qui ne lisent pas.

Quelques scènes canadiennes dispersées au hasard rappelleront au lecteur nos traditions nationales.

L'auteur espère trouver bon accueil auprès de ses compatriotes, et il s'estimerait trop heureux si ce modeste opuscule procurait à un seul être faible la protection qu'il demande et que donne l'assurance.

I

NOTION DE L'ASSURANCE SUR LA VIE

(a) Nécessité de l'épargne

Nul ne peut vivre sans penser au lendemain. Prélever sur le gain quotidien une réserve pour les mauvais jours est pour ainsi dire un besoin instinctif de la nature: Nous en voyons la preuve chez les êtres privés de raison: la fourmi, l'abeille, etc.

Dans une famille comme dans une société l'épargne est la loi économique fondamentale. Le souci de l'avenir a d'ailleurs toujours été une préoccupation principale de notre race. Mais le temps est passé où chacun gardait au fond d'un tiroir les gros sons et les pièces d'or péniblement amassés. Au bas de laine a succédé la Caisse d'Épargne moins accessible au voleur et dans laquelle l'argent produit intérêt. Il restait un dernier pas à faire dans la voie du progrès.



Conséquences de l'Imprévoyance.

Avant l'établissement des assurances sur la vie, épargner sur nos revenus pour l'avenir de nos enfants, c'était une œuvre qui demandait du temps, de la prudence et de la persévérance. Sans doute il y a plaisir et satisfaction intimes à économiser petit à petit, année par année, et à voir les épargnes de la jeunesse et de l'âge mûr s'accroître successivement jusqu'à devenir dans la vieillesse des sommes importantes, mais c'est, on doit le reconnaître, un plaisir exposé à bien des hasards. Il faudra une grande fermeté de résolution pour que dans toutes les circonstances et quelles que soient les tentations de dépenses on s'interdise de toucher à ce fonds sacré. En outre le plan le plus fermement suivi se trouvera défectueux précisément dans le cas où son bienfait serait le plus désirable. La mort peut survenir avant que les épargnes de cet homme aient créé un patrimoine aux siens et c'est là l'éventualité à laquelle il est si important de pourvoir. L'assurance sur la vie est le seul remède certain à ce mal, la seule garantie efficace des protégés contre la mauvaise fortune



Bienfaits de l'Épargne.



JACQUES CARTIER
Découvreur du Canada.

(b) **L'Assurance-Vie est le meilleur placement de l'épargne**

En s'assurant, le citoyen désireux de constituer son épargne atteint son but quel que soit le destin que lui réserve la Providence. Qu'il vive ou qu'il meure, il est certain de laisser un capital aux siens. Cet immense avantage les Canadiens l'ont bien vite compris et apprécié et il est consolant de penser au capital considérable ainsi économisé par nos compatriotes.



SAMUEL DE CHAMPLAIN
Fondateur de la Nouvelle-France.



**PAUL CHOMEDY
SIEUR DE MAISONNEUVE**
Fondateur de Montréal.

(c) **Ce qu'est l'assurance sur la vie**

L'assurance sur la vie est un acte par lequel toute personne utile en prélevant une prime plus ou moins forte sur son revenu, assure à ceux dont elle est le soutien l'aisance après sa mort. Elle prévient ainsi les chances de mort prématurée qui peuvent atteindre cette personne. Elle se prête à mille combinaisons de prévoyance, à la formation d'un capital pour l'enfant qui vient de naître, à la satisfaction que réclame le capitaliste pour prêter à l'homme industriel une somme avec laquelle celui-ci fécondera ses talents et son activité. C'est de la prévoyance à haute puissance;



CAVALIER DE LA SALLE
Explorateur, découvreur de la Louisiane

c'est une des combinaisons les plus ingénieuses par lesquelles s'exerce la mutualité qui elle-même est une des sources les plus assurées de la prospérité des peuples et de la sécurité des intérêts privés.

Nous disons que l'assurance sur la vie est en parfait accord avec les tendances les plus respectables de notre temps. En effet, elle est avantageuse à toutes les classes de la société, sans exception, mais elle favorise surtout l'individu sans fortune acquise, qui est pourvu de talent et riche de probité et d'amour du travail et qui veut que ses talents, sa probité, son application à de rudes labeurs soient convertis en

une ressource certaine pour les objets de son affection : elle est l'appui de cet

homme, elle sert sa sollicitude pour ceux qui dépendent de lui et sa légitime ambition de les placer au-dessus du besoin. Voilà ce qu'est l'assurance sur la vie et ce qui en fait le succès dans l'Europe moderne et l'Amérique. Elle est pour l'esprit d'égalité un admirable auxiliaire. Elle convertit le savoir et l'activité en un capital dormant, un patrimoine effectif qui se transmet infailliblement et qui devient réalisable à point nommé. Il ne serait pas facile de citer des institutions qui donnent mieux satisfaction à l'esprit d'ordre et à l'esprit de progrès tout à la fois.



MÈRE D'YOUVILLE
Fondatrice des Dames de Charité.



JEANNE MANCE
Fondatrice de l'Hotel-Dieu de Montréal



FRANÇOIS DE MONTMORENCY
LAVAL
Premier Evêque de Québec



MONTCALM
Vainqueur de Carillon.

QUI DOIT S'ASSURER ?

C'est un devoir pour tout homme placé dans la situation responsable d'époux, de père, de tuteur, de pourvoir aux besoins de ces êtres faibles dont il est le seul appui, de telle sorte qu'en cas d'une mort soudaine ou prématurée, une partie au moins du bien qu'il leur faisait durant sa vie leur soit continuée.

Le père de famille a le devoir de conscience le plus rigoureux de pourvoir aux besoins des enfants auxquels il a donné l'existence, non pas seulement dans le présent, mais encore pour l'avenir. S'il n'a pas de fortune et ne vit que de son travail, il doit commencer par assurer un capital aux siens en prenant une police sur sa vie proportionnée à ses gains et dépenses de chaque jour. Il affectera ensuite le surplus des économies qu'il peut faire à tout autre placement qui lui conviendra. Combien d'appels faits journellement à la générosité d'étrangers en faveur de veuves et d'orphelins auraient été évités si le père prévoyant avait eu recours à une assurance. Combien il est épargné à ceux qu'il aimait d'amertume et d'humiliation par une



Après la mort d'un père qui n'avait pas prévu à la subsistance des siens.

précaution si facile. Quand on considère quel léger sacrifice prélevé sur les dépenses ordinaires, peut-être sur les inutilités de la vie, suffirait à fonder un patrimoine; quand on pense combien de sécurité et de paix d'esprit peut s'acheter au prix de quelques économies annuelles, on éprouve une double impression de surprise et de blâme, on s'étonne que tout chef de famille ne se sente pas excité comme par un devoir social, religieux et moral, envers la société et envers lui-même, à faire au printemps de sa vie une assurance correspondante à son aisance. Il est vraiment difficile de croire qu'un homme soit assez aveuglé sur ses propres intérêts, assez peu soucieux de son indépendance, assez sourd à la voix de l'affection et de l'humanité pour livrer les objets de sa tendresse à la froide charité d'étrangers, aux horreurs de la pauvreté et de l'abandon, alors qu'il a devant lui un moyen si facile de les protéger.

Nous le demandons, connaît-on une autre industrie qui, pour solliciter la bourse du public, ait le droit d'employer dans ses annonces, un langage aussi élevé? Et ce langage est pur de tout charlatanisme; 2 siècles d'expérience en ont consacré la sincérité et justifié les promesses



Après la mort d'un père qui avait pensé à assurer
l'avenir de sa famille.

ASSURANCE DE LA FEMME



S. G. Mgr. PLESSIS
(1763-1825)

Evêque de Québec; Pontife à la fois loyal ferme et politique; Conseiller législatif en 1818.
"Ayons un véritable amour pour les intérêts de la patrie."

que fois que sa mort entraînerait un changement fâcheux dans la position pécuniaire de son mari.

Toute femme qui travaille et qui rapporte profit, doit s'assurer au bénéfice de ceux dont elle est le soutien, ou, si elle n'a pas d'attaches ni d'obligations, s'assurer une pension pour ses vieux jours.

Il est inutile que nous insistions sur cette nécessité pour la mère de famille. Toutes les mères canadiennes savent



SIR LOUIS H. LAFONTAINE
(1807-1864)

Homme d'Etat et Légiste canadien deux fois chef du Gouvernement responsable.
"Affirmons nos droits."

La part active que prend aujourd'hui la femme dans notre vie sociale a sensiblement accru la valeur matérielle de son existence de sorte que sa mort est une perte qui peut s'estimer en argent tout comme celle du père de famille. Dans beaucoup de cas il est aussi nécessaire à la femme de s'assurer qu'à l'homme.

L'assurance de la femme au profit de son époux est utile dans bien des situations
n o t a m -
ment cha-



LOUIS JOSEPH PAPINEAU
(1786-1875)

Homme d'Etat et patriote canadien, le défenseur de nos droits.
"Donnez la préférence aux produits canadiens."

le vide
que leur mort laisserait au foyer, vide que des soins mercenaires seraient appelés à combler: d'où une charge très onéreuse pour l'époux survivant. Que d'enfants, prématurément privés de leur mère, ne voit-on pas souvent laissés sans éducation, mal tenus, abandonnés à la compassion du public et dont le père arrive tout juste à nourrir, tandis qu'un peu d'argent laissé par la mère eût permis de leur donner une éducation conforme à leur état.

ASSURANCE DE LA JEUNESSE

Il existe un genre d'assurance toujours bien opportun: l'assurance de la jeunesse. Des parents dépensent des sommes importantes pour l'éducation d'un enfant. Si cet enfant vient à mourir au moment de terminer son éducation, tout l'argent qu'il y a consacré se trouve perdu sans retour. En assurant l'existence de cette fille ou de ce garçon, les parents ont tout à gagner: si l'enfant vit, en ayant contribué à préparer son avenir, ils lui ont donné les moyens de supporter leur vieillesse;



SIR GEO.-ÉTIENNE CARTIER
(1815-1873)

Homme d'Etat canadien, un des pères de la Confédération.
"Travaillons pour le maintien de nos institutions"

s'il meurt, ils récupèrent les sommes dépensées pour le malheureux défunt.

ASSURANCE CONJOINTE

Une police conjointe sur deux ou plusieurs têtes est indispensable à tous ceux qui mettent en commun leurs entreprises ou leurs intérêts.

Suivant les situations il est sage pour des époux de contracter une telle assurance. Le mari peut être enlevé à l'affection de sa compagne et la laisser dans un état voisin de la misère. La



LE COMTE HONORÉ MERCIER
Ancien premier ministre de la province
"Employons notre énergie à développer nos ressources."

femme de son côté doit considérer comme un devoir d'assurer le bien-être matériel de l'homme auquel elle s'est unie librement, dont elle a éprouvé la sollicitude et qu'elle peut laisser avec la lourde charge d'élever seul leurs enfants communs

La prudence exige que deux personnes en fondant une société commerciale s'assurent l'une au profit de l'autre ou chacune au profit de la société. La disparition d'une des parties n'enrayera pas la marche des affaires et le survivant comme l'héritier du défunt n'aura pas à déplorer, outre une perte



J. A. CHAPLEAU
(1840-1898)

Homme d'Etat canadien.
"N'allons pas négliger nos avantages"

cruelle, la ruine d'une entreprise brillamment commencée

L'UNION FAIT LA FORCE.



Qui soutient l'entreprise.

A LA DISPARITION D'UNE DES PARTIES,



Les bienfaits de l'assurance.

III

A QUELLE COMPAGNIE S'ASSURER ?

(a) Importance de nos institutions financières au nombre de nos institutions nationales



A. N. MORIN
(1803-1865)

Homme d'état et juriconsulte canadien
C'est lui qui prépara les 92 résolutions. Se montra toujours ardent patriote.

"La patrie compte sur le concours de tous ses enfants."



S. E. Le CARD, TASCHEREAU

Premier cardinal au Canada.

Dans tous les pays, les institutions financières—banques, compagnies d'assurances, de prêts ou de crédits—sont un facteur puissant de la vie et de la prospérité nationales. Le développement intense de l'industrie et du commerce, la facilité des échanges monétaires et par suite la puissance envahissante du capital syndiqué et organisé, ont fait à ces institutions une place de

plus considérable dans l'organisation sociale.

A la fois source et produits de la richesse nationale, elles sont aussi nécessaires à l'existence matérielle des peuples que les institutions religieuses, éducationnelles et politiques sont nécessaires à leur vie morale.



LUDGER DUVERNAY

(1799-1852)

Patriote canadien, fondateur de l'Association St-Jean Baptiste.

"Rallions-nous, l'union c'est la force."

Nous, Canadiens-Français, ne formons pas un peuple à part; mais nous constituons un groupe particulier dans la nation canadienne et sur le continent américain. Afin de conserver notre nationalité nous nous sommes imposé de lourds sacrifices, nous avons soutenu des luttes ardues et prolongées, nous avons manifesté

beaucoup de patriotisme, d'énergie et de persévérance; nous avons fait preuve d'un esprit d'organisation remarquable.

Il existe encore dans notre organisme national des lacunes sérieuses qui nous interdisent de ralentir nos efforts; mais nous pouvons à bon droit être fiers de notre histoire et envisager sans honte notre état actuel. Notre situation religieuse et politique, nos lois civiles et administratives, notre système d'instruction publique forment, dans leur ensemble, une organisation sociale qui ferait honneur à n'importe quel peuple.

(b) Nos lacunes

Dans l'ordre matériel nous avons moins raison de nous enorgueillir. Sans doute au point de vue individuel nous avons fait d'immenses progrès. Si l'on songe à l'extrême pénurie où se trouvaient les 60,000 colons abandonnés par la France en 1763, si l'on considère



L'ABBÉ CASGRAIN
Littérateur distingué.

que tout ce que nous possédons aujourd'hui au Canada et aux États-Unis est le seul produit de notre travail et de nos épargnes, nous n'avons pas à rougir de la position que nous occupons dans le commerce et l'industrie. Mais ce qui fait le plus défaut chez nous c'est l'organisation du capital sous forme de grandes institutions financières co-opératives. Nous avons fondé des banques il est vrai, mais là où il existe une lacune sérieuse, c'est dans le domaine de l'assurance sur la vie. Et pourtant c'est un des modes les plus profitables et les plus importants de la capitalisation de l'épargne, parce qu'elle y reste plus longtemps déposée.



S. G. MGR BOURGET
Evêque de Montréal, fondateur de plusieurs institutions.

que tout ce que nous possédons aujourd'hui au Canada et aux États-Unis est le seul produit de notre travail et de nos épargnes, nous n'avons pas à rougir de la position que nous occupons dans le commerce et l'industrie. Mais ce qui fait le plus défaut chez nous c'est l'organisation du capital sous forme de grandes institutions financières co-opératives.



L'ABBÉ J. B. A. FERLAND
Historien.

(c) Role économique des compagnies d'assurance-vie

L'Assurance sur la vie occupe une place énorme en Amérique. La circulation facile de l'argent, le luxe de l'existence, le défaut d'esprit d'économie, l'instabilité des fortunes, tout est combiné pour que l'assurance soit le moyen le plus facile de mettre les familles à l'abri de la gêne. Aussi toutes les compagnies d'assurances sur la vie fondées sur des bases solides et sagement administrées contrôlent-elles des capitaux considérables.



BARTHÉLEMY JOLIETTE.
Fondateur de la ville de Joliette.

Ces capitaux qu'elles accumulent, alimentent les banques et l'industrie et contribuent puissamment à la richesse des pays où les compagnies ont leur siège social.

Longtemps les compagnies anglaises et les compagnies américaines ont seules pratiqué les opérations d'assurances en Canada. Puis nos compatriotes d'origine anglaise ont compris que ces institutions s'enrichissaient aux dépens de l'épargne canadienne; ils ont fondé des compagnies anglo-canadiennes qui font aujourd'hui aux institutions de la Grande Bretagne et des États-Unis une concurrence victorieuse.

(d) Les institutions d'assurances sur la vie ne doivent pas suivre les lois de l'échange et de la réciprocité en usage entre les nations

Les conditions climatériques et géologiques d'un pays, ses ressources naturelles et ses possibilités d'industrie ne sont jamais parfaitement adéquates aux goûts et aux tempéraments des individus qui l'habitent. Il y a généralement surabondance de plusieurs catégories de produits et manque relatif ou absolu de certains autres. L'échange de ces excédents, forme la matière des relations commerciales entre les peuples.

Toutefois l'idéal d'une nation est de se suffire à elle-même et de restreindre autant que possible la mesure dans laquelle elle dépend de l'étranger.

Dans l'ordre financier les institutions du genre de l'assurance sur la vie ne dépendent en aucune façon de la nature du sol ou du climat. Elle ne doivent donc pas suivre la loi de l'échange international. Aussi bien leur but est de prévenir l'exode des capitaux, dont la conservation pour les besoins du pays est du plus haut intérêt national, et constitue pour les hommes publics un devoir absolument sacré.

Une race comme la nôtre, née d'hier et déjà parvenue à un degré de prospérité qui étonne le vieux monde, qui de jour en jour devient plus consciente de sa force et vise à l'autonomie, devrait veiller avec un soin jaloux à ce que son épargne n'aille pas enrichir les pays limitrophes.

LES DIX COMMANDEMENTS DU CANADIEN

Ta langue et tes lois, ta Foi garderas,
Intactes toujours contre tout venant.

Les autorités tu respecteras
Leur obéissant très fidèlement.

Homme sobre et droit tu te montreras
Marchant le front haut en tout constamment

Marcher sur brisés ne suffit pas,
Tu dois être actif et entreprenant.

Tes succès ici bas tu les devras
Au travail constant et persévérant.

D'une instruction saine tu verras
A doter chacun de tes chers enfants.

Surtout jalouser tes frères sera
La preuve d'un cœur bien bas et méchant.

Succès d'autrui te réjouira
Te trouvant joyeux et toujours content.

Institutions encourageras
Celles des tiens spécialement.

Unissons nous donc et l'on formera
Un grand peuple fort sur ce continent.

-
- (e) Comment se fait-il que nous n'avions pas
avant aujourd'hui de compagnie d'assu-
rance-Vie canadienne française ?

Ce n'est pas que notre population constitue un milieu impropre à ce genre d'opérations, puisque la province de Québec paie, chaque année, plus de quatre millions en primes d'assurances sans compter ce qu'elle verse à la Caisse de nombreuses sociétés mutuelles nationales ou étrangères. Non, cette lacune tient à ce que nous n'avons jamais songé à l'importance capitale de ce problème économique: — L'ACCUMULATION DU CAPITAL PAR L'ASSURANCE, et surtout à ce que nous n'avons jamais envisagé cette question au point de vue de nos intérêts nationaux.

C'est cette laeime que les fondateurs de La Sauvegarde ont voulu combler et c'est à ce titre que nous demandons à nos concitoyens de nous aider à faire de cette institution une œuvre qui leur fasse honneur et profit.

UNE RACE DOIT ETRE MAITRESSE DES INSTITUTIONS QUI RECOIVENT SES EPARGNES

(e) Patriotisme et finance

A ceux qui trouvent que le patriotisme n'a pas de place en ce genre d'idées nous donnons en exemple nos concitoyens d'origine anglaise.



PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ
Littérateur célèbre.

Qu'ils étudient l'histoire du peuple britannique dans sa patrie d'origine et dans ses colonies et ils constateront le secret de son expansion prodigieuse de sa grandeur et de sa prospérité c'est que ce peuple est profondément patriote dans le domaine des affaires. Les fondateurs de ses institutions financières n'ont pas besoin de faire appel à son patriotisme, d'instinct il les encourage, les soutient et les alimente de préférence aux institutions

des autres peuples.

À ceux, s'il pouvait s'en trouver, qui croiraient voir dans notre œuvre un esprit d'hostilité contre les institutions anglo-canadiennes, la réponse est également facile. Il n'y a pas plus d'hostilité contre les institutions financières anglo-canadiennes qu'il n'y en a dans nos fondations religieuses, dans nos institutions d'enseignement et dans toutes les autres œuvres qui constituent notre patrimoine national.

Il n'y a pas plus d'hostilité dans cette tentative de faire sur ce terrain, une place aux Canadiens-Français qu'il ne s'en trouve dans les efforts légitimes que font nos concitoyens anglo-canadiens pour conserver dans le do-



P. J. O. CHAUVEAU
Littérateur, orateur et homme politique Canadien.

maine des affaires la prépondérance qu'ils ont acquise par leur persévérance, leur esprit d'union, et leur patriotisme pratique plus encore que par la seule force du nombre.

Ne commettons pas l'erreur fatale de croire que nous devons concentrer tous nos efforts dans l'exercice des professions libérales et des industries de détail et abandonner le domaine de la finance à nos compatriotes d'origine anglaise. Là comme ailleurs prenons notre place, jouons notre rôle et de cette rivalité pacifique des deux éléments qui composent la nation canadienne ne peut résulter qu'un accroissement pour le pays tout entier.

Le Canadien sème.

John Bull et Uncle Sam récoltent.



Récoltons nous-mêmes les fruits de nos travaux.

Les Canadiens ont les qualités et les aptitudes voulues comme financiers et administrateurs pour inspirer confiance au public. Nos compatriotes doivent donc s'assurer à la Sauvegarde s'ils ont à cœur l'intérêt de leur race, le souci de sa grandeur en même temps que leur propre intérêt. Notre institution a obtenu à ses débuts un succès prodigieux et sans précédent dans l'histoire de l'assurance-vie au Canada. Notre classe dirigeante en a compris la nécessité et la valeur et elle nous a donné son généreux concours. Notre compagnie est une institution nationale, nous le répétons, et non pas privée: elle n'a comme but que de garder au pays l'épargne de ses enfants et de la faire fructifier pour le plus grand avantage de tous.

En nous unissant et nous saurons remporter de beaux succès sur le domaine de la finance. Ce n'est pas avec le concours des capi-

taux venus de l'étranger que se sont fondées nos banques nationales, nos grandes maisons de commerce et d'industrie actuellement florissantes. C'est notre **épargne** péniblement amassée qui fructifie aujourd'hui par notre **expérience lentement acquise**. Puisque le succès a couronné nos efforts par le passé, il sera encore notre partage dans l'avenir si nous savons marcher sur les traces de nos pères dans les sentiers du travail et de l'union.



EMMA LAJEUNESSE (ALBANI)
Célèbre cantatrice dont les succès ont retentis dans le monde entier.

IV

COMMENT S'ASSURER ?

L'assurance sur la vie est un contrat qui doit être conforme à la situation de chaque assuré. Or les situations varient avec les individus. Se basant sur ce fait, les compagnies ont mis en pratique différents modes d'assurances dont nous allons étudier les principaux.



C. M. DE SALABERRY
Le héros de Chateaugay : en 1812 défendit notre territoire contre les Américains.

**DEUX
GRANDES DIVISIONS**

Assurances sans bénéfices — Assurances avec bénéfices

L'assurance sans bénéfices est un contrat par lequel une compagnie s'engage à payer à la mort de l'assuré ou à la fin de toute période déterminée, moyennant une prime fixe, un montant défini et comme tel indiqué dans le contrat, tandis que l'assurance avec bénéfices, outre ce résultat déterminé, comporte une participation aux profits réalisés par la compagnie. Ces profits peuvent atteindre un mon-

taut élevé, c'est dire que cette dernière division offre des avantages précieux

L'une et l'autre se subdivisent en différents systèmes, tels que les dotations, les vie entière, primes temporaires et primes viagères. Avant d'expliquer ces systèmes, montrons les avantages que La Sauvegarde offre à ses clients dans chacune de ses combinaisons.

Incontestabilité après la première année de l'assurance

Primes payables annuellement, semestriellement et trimestriellement.

Délai de trente jours pour le paiement des primes.



J. M. A. FALARDEAU
Peintre illustre.

tout les circonstances dans lesquelles il sera placé à l'échéance de cette police ou à la fin de la période d'accumulation choisie. Avec l'avantage de nombreuses options que nous offrons, il pourra convertir le montant de sa police, ainsi que la part de profits attribués, conjointement ou séparément, conformément aux exigences du temps. Il peut encore choisir le règlement de son capital assuré en 5, 10, 15 ou 20 versements.

Comme on le voit, les avantages que



OCTAVE CRÉMAZIE
Poète canadien dont les chants ont eu du retentissement même en France.

Remise de la police en vigueur en aucun temps.

Après trois ans, garantie de rachat en espèces ou en police libérée ou prolongée proportionnellement au nombre de primes annuelles payées.

Prêts en espèces après trois ans.

Pour les polices avec bénéfices, à la fin de la période d'accumulation, l'assuré aura le choix entre plusieurs modes de règlements avantageux.

Quand l'assuré prend une police d'assurance il ne peut prévoir quelles se-



F. X. GARNEAU
Célèbre historien.

nous offrons sont importants et méritent d'être pris en sérieuse considération.

DOTATIONS



LUC LETELLIER DE ST-JUST

Un grand nombre de personnes désirent, en même temps qu'elles s'assurent au profit de leurs héritiers, garder la perspective de toucher elles-mêmes leurs épargnes si elles sont encore vivantes au bout d'un certain nombre d'années. Tel est le cas du jeune père de famille qui veut réaliser certaines économies pendant les années productives de sa vie pour accroître l'aisance de son ménage à l'âge de la

retraite tout en constituant immédiatement un capital aux siens s'il venait à mourir dans l'intervalle.

L'Assurance de dotation combine le placement profitable avec la protection de l'assurance.



A. N. BELLEAU

VIE ENTIERE

PRIMES TEMPORAIRES.

Ce genre d'assurance consiste en un capital payable au décès de l'assuré contre une redevance annuelle que ce

dernier est obligé de payer pendant un certain nombre d'années, soit 15 ou 20 ans. Ce mode convient tout particulièrement aux personnes qui prévoient se retirer des affaires après un certain nombre d'années et éprouver par suite une diminution de revenus et de gains assez notables pour rendre leurs sacrifices trop gênants ou trop onéreux.



R. E. CARON



THÉODORE ROBITAILLE



L. F. R. MASSON

VIE ENTIÈRE—PRIMES VIAGÈRES

C'est de beaucoup l'assurance à meilleur marché. Elle consiste, comme la précédente, en un capital payable au décès de l'assuré contre une prime minime mais que ce dernier doit acquitter pendant chaque année de son existence. Ce mode d'assurance convient spécialement à tous ceux dont les revenus sont peu élevés ou les salaires modiques, mais qui ayant des obligations sont obligés de parer aux éventualités de leur disparition subite. Ce système permet au père de famille de s'acquitter des devoirs qui lui incombent et mentionnés à la page 14 de cette brochure.

Notre œuvre est terminée. Si vous croyez que les raisons que nous invoquons en notre faveur sont dignes de votre attention et que nous méritons votre confiance, nous espérons que vous nous accorderez votre encouragement de préférence aux institutions étrangères. Par ce moyen vous aurez contribué à édifier une institution qui devra faire l'honneur des Canadiens.



LE TRÈS HONORABLE
SIR WILFRID LAURIER
Premier ministre du Dominion



F. D. MONK
Un des chefs de l'Opposition actuelle.

LES NOTRES DIRIGENT.



AVANT de terminer cet ouvrage il nous a semblé qu'il serait intéressant de faire un relevé de la situation des Canadiens. Dans le corps de cette brochure il appert clairement que c'est sur l'encouragement des nôtres que nos institutions doivent fonder leurs espérances de succès. Il leur importe donc comme à nous-mêmes, au plus haut point, de connaître les ressources dont les nôtres peuvent disposer, surtout des ressources agricoles qui sont les principaux revenus de notre province et qui sont presque exclusivement exploitées par nos compatriotes. Nous livrons à nos lecteurs les résultats de nos études et de nos recherches.

Sous le rapport de l'agriculture nous résumons tout dans les tableaux suivants.

Tableau de la population, étendue des terres sous culture, productions de grains, chevaux et animaux de la ferme

Pour montrer les progrès que nous avons faits depuis 140 ans, nous comparons les données du recensement de 1901, aux données des statistiques de 1765.

Année	Population	Etendue des terres sous culture	Productions de grains	Chevaux No	Animaux de la ferme No
1765	69,810	941,348 acr.	718,796 bo.	13,488	63,303
1901	1,322,115	4,704,396 acr.	41,704,691 bo.	320,675	1,365,829

Tableau de la valeur de nos terres, bâtiments, instruments aratoires, chevaux, bétail et autres animaux de la ferme

Terres	\$248,236,361
Bâtiments	102,313,893
Instruments aratoires	27,038,205
Chevaux	24,161,149
Bétail	27,387,396
Autres animaux de la ferme	8,069,524

Tableau des valeurs des principaux produits de la ferme

Récoltes des champs	\$44,851,106
Fruits et légumes	2,564,801
Produits des pépinières.	64,134
Animaux vendus.	6,650,486
Viandes et autres produits des animaux tués sur la ferme.	8,006,328
Produits de la laiterie	20,207,836
Laine	570,093
Oufs	2,007,320
Miel et cire	113,315

Nous avons des écoles d'agriculture et des stations agronomiques dans différents endroits de la province qui répandent l'enseignement de la bonne culture parmi le peuple. Aussi nos cultivateurs améliorent grandement leurs procédés et peuvent maintenant rivaliser avec ceux des autres nations.



Nous avons également développé notre commerce de bois, exploité nos mines et nos pêcheries. Le tableau ci-dessous montre les bénéfices annuels que nous en retirons.

Mines	\$3,743,636
Pêcheries	8,059,175
Commerce de bois	18,045,180

Nous ne prétendons pas trop en disant que ces magnifiques progrès sont en partie les nôtres, puisque nous formons 8-10 près de la population de cette province. Si à ces ressources naturelles nous ajoutions nos produits manufacturés et la valeur des biens meubles et immeubles que nous possédons dans nos cités et qui n'apparaissent pas sur les statistiques, l'on verrait que les Canadiens possèdent un actif considérable et qu'ils produisent des sommes immenses. Nous avons donc eu raison de dire que si nos capitaux, fruits de nos labours, ne prenaient pas le chemin de l'étranger, il n'est pas de doute que nous doublerions notre avoir national en très peu de temps et que notre situation serait la plus enviable sur ce continent.



Les progrès en agriculture que nous venons de constater ne sont pas les seuls que nous ayons faits; dans le monde des affaires nous occupons aujourd'hui un rang élevé alors que les statistiques de 1765 ne font mention d'aucune maison canadienne. Nous donnons ci-dessus un tableau des principales maisons de commerce fondées et administrées par des nôtres ainsi que de nos institutions financières avec la date de leur fondation.

Institutions financières ou commerciales canadiennes et date de la fondation

Alliance Nationale	1892	Montréal
Artisans Canadiens Français	1876	"
J. Barsalon & Cie	1875	"
Beauchemin (Librairie)	1842	"
Chambre de Commerce	1886	"
Chaput L. & Fils	1842	"
Crédit Foncier, F. C.	1881	"
Desjardins Chas	1877	"
Fortier J. M.	1878	"
Gravel Ludger	1880	"
Gravel & Duhamel	1869	"
Hébert L. H.	1885	"
Hudon & Hebert	1839	"
Hudon & Orsali	1875	"
Lamontagne H. & Cie (Ltee)	1869	"
Laporte & Martin	1870	"
Martin P. P.	1845	"
Prud'homme Alex.	1880	"
Racine Alphonse	1878	"
Cie d'assurance contre le feu "Montréal Canada"	1859	"
Rolland J. B. & Fils	1842	"
St. Charles, F. X.	1860	"
Viau & Frères	1865	"
Union St. Pierre	1859	"
Amyot, Jos.	1876	Québec
Brunet W. & Cie	1855	"
Bussière P. J. & Cie	1864	"
Currière W. & Fils	1868	"
Chambre de Commerce	1841	"
Côté Jos.	1887	"
Cie de Corset Dominion	1886	"
Bary H. D.	1893	"
Dupuis A. B.	1878	"
Duquet C.	1862	"
Gauvreau Beaudry & Cie	1880	"
Garneau P. Fils & Cie	1840	"
Laliberté J. B.	1867	"
Langlois & Paradis	1886	"
Leclerc & Lettelier	1863	"
Lemieux & Fils	1857	"
McCall Shehyn	1855	"
Paquet F. Arthur	1892	"
Paquet Z.	1580	"
Renaud J. B. & Cie	1845	"
Cie de Tabac Rock City	1896	"
Terreau & Racine	1857	"
Thibaudeau Frères & Cie	1811	"
Turcotte M. & Cie	1855	"
Cie de Pulpe de Chicoutimi	1897	Chicoutimi
Chalifoux O. & Fils	1849	St. Hyacinthe
T. Préfontaine	1887	Valleyfield
Fonderie Beauchemin	1855	Sorel
J. B. Rolland & Fils	1883	St. Jérôme
J. B. Rolland & Fils	1894	Ste. Adèle
Carrier Lamoé & Cie	1864	Levis

Nous avons nos chambres de commerce dans toutes nos principales villes et nos hommes d'affaires s'y affilient de plus en plus, accentuant ainsi leur marche vers le progrès. Nos maisons commerciales se multiplient sur tous les points de la province et le succès couronne l'esprit d'entreprise des nôtres. En un mot le plus bel avenir s'ouvre devant nos financiers.



Mais nous sommes allés plus loin dans la voie de la finance, nous avons nos banques canadiennes. Pour montrer au public leur situation, nous avons préparé le tableau suivant : —

Nom	Année organ.	Capital souscrit	Capital payé	Surplus	Actif total
Banque d'Épargne, 1846	1846	\$ 2,000,000	\$ 600,000	\$ 700,000	\$17,031,993
Banque Nationale, 1850	1850	1,500,000	1,500,000	150,000	9,866,016
Banque Hochberg, 1871	1871	2,000,000	2,000,000	1,200,000	14,375,184
Banque Provinciale, 1880	1880	825,300	825,309	155,588	5,427,475

Chacune de ces banques a des succursales établies dans différents endroits de la province et quelques-unes même dans différentes parties du Dominion. Nous possédons en outre des banques locales et des Caisses d'Économie établies dans les principaux centres de la province, de sorte que notre organisation sous ce rapport est dans la meilleure voie de prospérité.

Les résultats que nous avons obtenus en quelque branche que ce soit prouvent surabondamment que nous sommes qualifiés pour tirer profit des circonstances heureuses dans lesquelles nous sommes placés. Or la situation géographique de notre province nous donne des avantages considérables. En effet la province de Québec doit nécessairement profiter de tout le commerce du Dominion avec l'Europe. Si l'on considère que ses grandes villes sont les terminus des lignes de chemin de fer et de navigation océanique, tout ce qui est importé ou exporté du vieux continent au Canada doit nécessairement entrer ou sortir par cette province. Nous en venons à la conclusion que notre province est et doit rester le marché de la Puissance avec l'Europe.



Nous possédons nos journaux politiques quotidiens et hebdomadaires, ainsi que nos revues commerciales, etc, et un grand nombre de publications locales dans les principaux endroits de la province de Québec.

Nous avons en propre nos écoles élémentaires, collèges commerciaux, collèges classiques et universités pour former des hommes capables de prendre la direction de notre peuple. Nous donnons ci-dessous le tableau de ces écoles, indiquant pour les collèges classiques la date de leur fondation.

	Elémentaires	Modèles	Académiques	Collèges cl.	Université
Catholiques .	4,492	511	149	19	2
Protestants .	887	44	89	1	2

Date de la fondation de nos collèges classiques

Petit Séminaire de Québec,	1658.
Collège de Nicolet,	1803.
Collège de St. Hyacinthe,	1809.
Collège de Ste. Thérèse,	1825.
Collège de Ste. Anne de la Pérade,	1829.
Collège de l'Assomption,	1832.
Grand Séminaire de Montréal,	1840.
Collège de Joliette,	1846.
Collège St. Laurent,	1847.
Collège Ste. Marie,	1847.
Collège Bourget, (Rigaud),	1850.
Collège de Levis,	1852.
Collège de Ste Marie du Mannoir,	1853.
Collège de Trois-Rivières,	1860.
Collège de Rimouski,	1870.
Collège de Chicoutimi,	1873.
Collège de Sherbrooke,	1875.
Collège de Valleyfield,	1892.
Université Laval, Québec,	1852.

Congrégation Notre-Dame (pour les filles) 1657

Nous avons encore une école polytechnique; de plus des couvents dans toutes les parties de la province pour l'éducation de nos jeunes filles, couvents qui soutiennent avantagement la comparaison avec les institutions du vieux monde.

Toutes nos villes sont également pourvues de leurs hôpitaux. Citons ici:

L'Hôtel Dieu de Québec, fondé en 1639.

L'Hôtel Dieu de Montréal, 1642.

L'Hôpital Notre-Dame, Montréal, 1880.



ROLE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DES CANADIENS DANS LA PROVINCE

Nous avons 19 conseillers législatifs sur 24.

Nous avons 62 députés sur 73 à l'Assemblée Législative.

Nous avons aussi nos juges, tant à la Cour du Banc du Roi, qu'à la Cour Supérieure dont les juges en chef sont des nôtres.

NOTRE INFLUENCE DANS LA PUISSANCE

Nous avons trois Lieutenant-Gouverneurs de notre nationalité; Au Sénat, nous comptons 32 membres dont un en est le Président; A la Chambre des Communes, nous avons 57 députés parmi lesquels nous comptons le premier ministre de la Puissance.

Deux des nôtres sont juges à la Cour Suprême, dont le juge en chef.

La population Canadienne de tout le Canada est de 1,649,371. Nous pouvons dire qu'un nombre égal sinon plus des nôtres habitent de l'autre côté de la ligne 45^{ème}. Mais comme nous ils sont restés français et comme nous fidèles aux principes de l'honneur. Les succès qu'ils obtiennent dans leur pays d'adoption, c'est avec orgueil que nous les constatons. Bon nombre d'entre eux sont légistes célèbres,

politiques renommés, et partout ils font admirer la nation canadienne. Ils sont restés les nôtres par le sentiment de la nationalité; nous pouvons dire sans exagération que notre province reste la patrie de tout ce qui est français sur ce continent. Par conséquent elle doit compter sur leurs forces et leurs efforts pour l'encouragement de ses institutions.

LES DIX COMMANDEMENTS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

De vous Français je resterai
La Patrie sur ce continent.

De mes forêts vous veillerez
Avec soin tout défrichement.

Mauvais terrains conserverez
Que pour la chasse uniquement.

Dans mes grands bois vous trouverez
Gibier nombreux et succulent.

De mes cours d'eau vous tirerez
La nourriture et l'agrément.

Et de mon sein vous extrairez
Houille et métaux également.

Culture vous pratiquerez
L'aimant d'un vif attachement.

Mes pouvoirs d'eau n'exploiterez
Que pour vous exclusivement.

Enfin ici convergerez
Chemins de fer et d'océan.

Et le commerce étendrez
Pour enrichir tous mes enfants.

Je prie ceux qui m'ont fait l'honneur de lire cette brochure, de croire que j'ai émis mes idées de la manière la plus sincère. Je recevrais avec reconnaissance l'opinion qu'ils se sont formée de ce que je leur ai exposé ainsi que toute communication qui pourrait me renseigner davantage sur le patriotisme de nos Canadiens. En même temps, je leur demanderai la faveur de me dire si quelqu'un de leur entourage pourrait s'intéresser à notre Compagnie.

Vous remerciant de votre obligeance, je demeure,
Votre très humble serviteur,

P. BONHOMME,
Montréal.



"Maintenant que vous avez fini avec mes services soyez donc assez aimables de me présenter à vos amis et connaissances pour que je puisse être aussi utile que possible !



NLC BNC



3 3286 02603544 0

